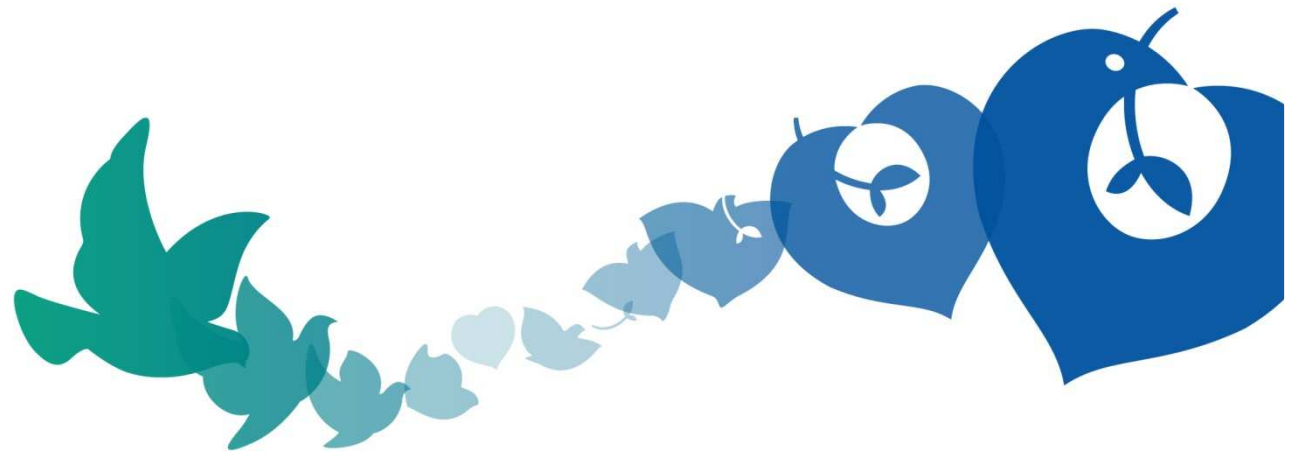




Premier cadrage Investissements 2013-2014

CME du 13 novembre 2012



Perspectives financières issues du PGFP 2012-2016

	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016
Ressources du TFP	390 433 246	483 306 678	539 158 455	558 728 267	554 433 002
CAF	242 782 258	304 830 082	360 158 112	381 931 258	434 366 594
Emprunts	95 650 987	120 476 597	119 000 343	116 797 009	60 066 408
Dotations et subventions	12 000 000	8 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Cessions d'immobilisations	40 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000

	590 110 496	483 306 678	539 158 455	558 728 267	554 433 002
Emplois du TFP					
Remboursements de dette	105 110 496	95 476 597	149 000 343	166 797 009	160 066 408
Immobilisations	485 000 000	387 830 082	390 158 112	391 931 258	394 366 594
mouvement FdR	- 199 677 251	-	-	-	-

	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016
Encours total de la dette avec CLTR	2 412 838 103	2 437 838 103	2 407 838 103	2 357 838 103	2 257 838 103
Taux d'endettement	34,48%	34,47%	33,53%	32,57%	30,91%
Ratio dette / CAF nette	17,53	11,64	11,40	10,96	8,23
Ratio dette / CAF	9,94	8,00	6,69	6,17	5,20
Ratio charge dette / Produits	1,1%	1,1%	1,2%	1,2%	1,2%



Rappel des hypothèses du PGFP 2012-2016

■ Des hypothèses volontaristes


- Retour à l'équilibre du CRPP en 2014 avec des efforts d'efficience
→ amélioration très forte de la CAF qui passerait de 242 M€ en 2012 à 434 M€ en 2016
- Niveau de cessions important : 50 M€ / an

■ Objectif de stabilisation de la dette pour se rapprocher de 30% du taux d'endettement en fin de période

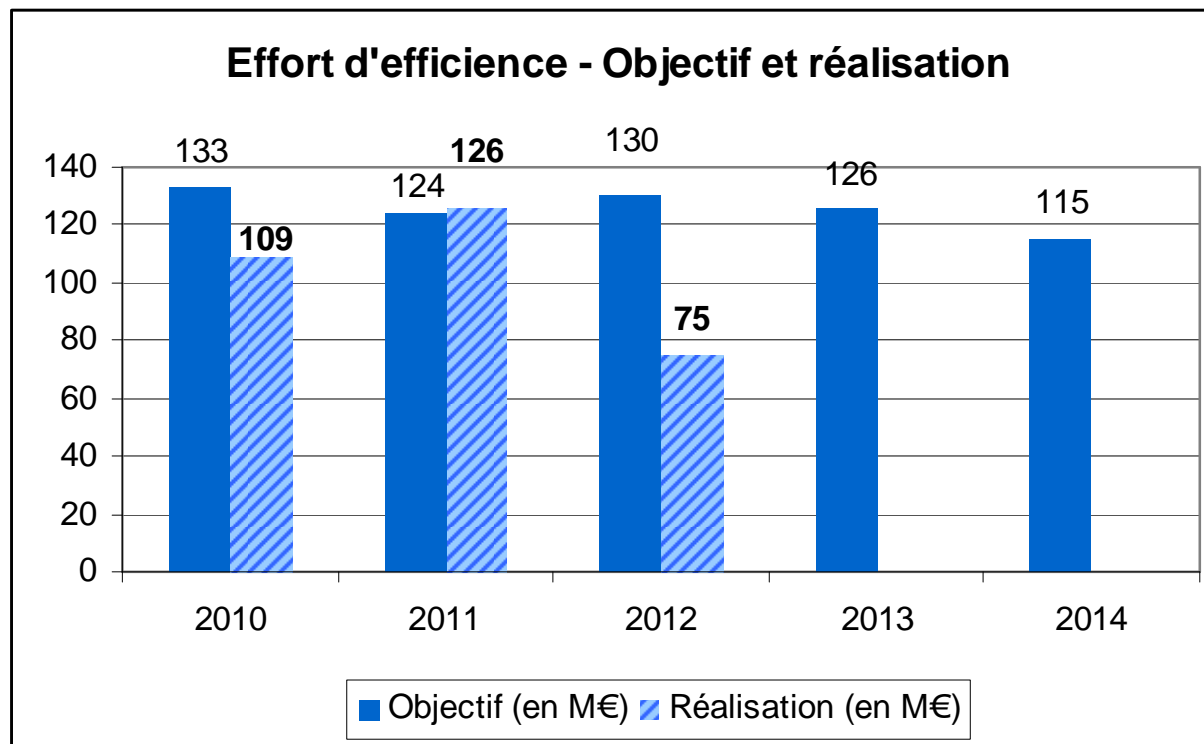
- La charge de la dette est majeure à compter de 2014 (rebasage autour de 150 M€ de remboursement annuel de capital : effet de la trajectoire d'investissement antérieure);
- Le seuil de 30% est fixé par le décret endettement. Au-delà de ce seuil, nécessité du DG ARS pour toute nouvelle levée de fonds;
- Importance de ne pas poursuivre la dynamique de la dette pour éviter les situations critiques de certains CHU:
 - Problèmes de liquidité et situations proches de la cessation de paiement
 - Accroissement des efforts d'efficience à faire pour compenser les charges financières

■ Si réalisation des hypothèses du PGFP: capacité de 390 M€ de CP/an

→ En cas de non réalisation des hypothèses d'efficience en recettes et en dépenses permettant le retour à l'équilibre, la capacité d'investissement devra être revue à la baisse.



L'effort sur le résultat d'exploitation et le niveau d'efficience sont donc des enjeux majeurs



- La mobilisation sur l'efficience a porté de premiers résultats.
- Toutefois, les perspectives 2012 tendent à mettre en évidence une moindre réalisation de l'efficience.
- Une mobilisation sur la recherche continue d'efficience est indispensable pour générer de l'autofinancement de l'AP-HP, en deçà de celle observée dans les autres CHU.



Principales orientations pour 2013-2014

- Une vision sur deux années (2013-2014) dans la limite du respect de l'efficienne attendue sur l'exploitation.
- Le ralentissement des opérations concentrées d'investissement correspondant à la fin du cycle d'investissements précédents (encore 55M€ en 2013)
- La mobilisation sur les opérations de travaux :
 - Maintien indispensable des crédits pour les mises en sécurité (sur la base de la documentation technique existante);
 - Maintien d'un montant d'opérations d'investissement déconcentrées significatif (75M€/an)
 - De nouvelles autorisations d'engagement pour le plan travaux
- L'augmentation de l'effort sur les équipements



Première proposition de scénario de ventilation des crédits d'investissement pour 2013-2014 (crédits de paiements)

<i>Crédits de paiement en M€</i>	Cadrage 2012	Prévisions 2012	2 013	% Evolution 2013 / 2012	2 014
<i>Opérations concentrées anciennes</i>	127	100	55	-45%	30
<i>Opérations de mise en sécurité</i>	58	29	50	+ 72%	50
<i>Opérations déconcentrées</i>	76	46	75	+ 63%	75
<i>Plans de travaux</i>	58	46	43	-7%	55
Total Travaux	319	221	223		210
TOTAL TRAVAUX HORS OIC	192	121	168	+ 39%	180
Total Equipements	92	70	90		100
TOTAL EQUIPEMENTS HORS OIC	59	46	75	+ 63%	100
TOTAL SI	74	75	75	+ 0%	80
Total investissement	485	366	388		390
Total Investissement hors opérations concentrées	358	266	333	+ 25%	360

Ce scénario est une des hypothèses possibles de ventilation des crédits entre différents types d'investissement. Il devra être modifié en fonction des besoins et des arbitrages entre les enveloppes.

Première proposition de scénario de ventilation des investissements 2013-2014 (autorisations d'engagement)

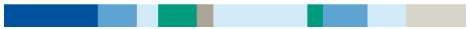
	Possibilité AE nouvelles 2013	% d'évolution / 2012	Pour information		
			AE nouvelles 2012	AE nouvelles 2011	AE nouvelles 2010
PLAN DE TRAVAUX	30	69%	17,7	32	33
Plans de renouvellement d'équipements	44	150%	17,6	21,7	24,8
Equipements lourds et opérations transversales	20	122%	9	13,4	25,5
Equipements nouveaux batiments	0	-100%	23,5	10,7	4,4
TOTAL EQUIPEMENTS	64	28%	50,1	45,8	54,7

- Ces montants d'AE 2013 dépendent de la réalisation des efforts d'efficience 2012 et 2013
- Ces montants d'AE qui sont indicatifs devront être revus et affinés en fonction :
 - Des arbitrages de ventilation entre Travaux Equipements et SI
 - Des arbitrages au sein des enveloppes de travaux ou d'équipements



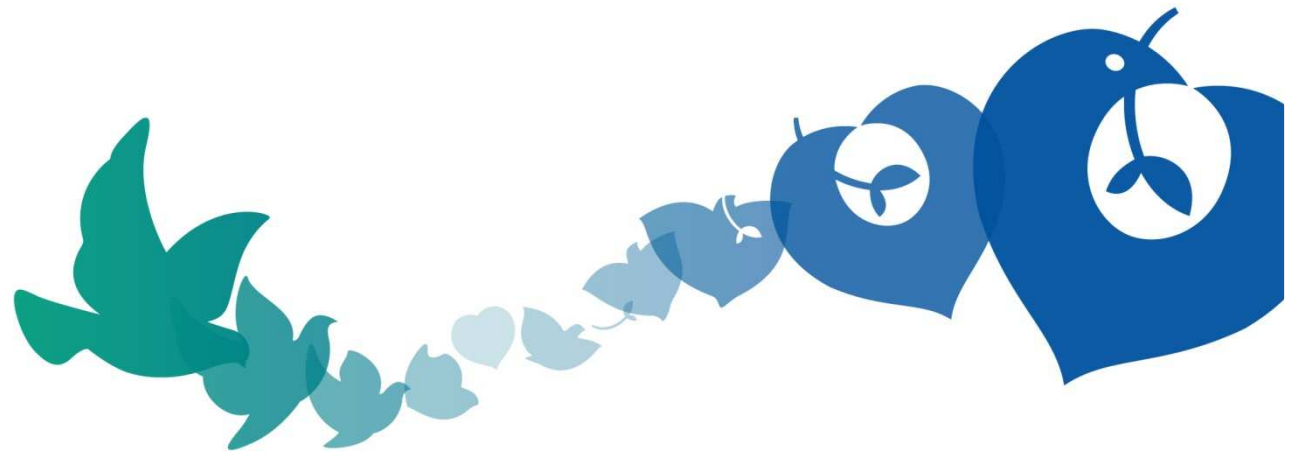
Méthode de travail

- **Arbitrage des grandes enveloppes travaux / équipements / SI**
- **Au sein de chaque enveloppe, méthode de répartition des crédits entre GH:**
 - Equipements :
 - Groupe de travail CME / DPM / DEFIP
 - Réunions techniques GH (prise en compte des besoins, de la vétusté du parc, de l'impact en efficience)
 - Travaux :
 - Priorisation des opérations au titre des obligations techniques (OIT)
 - Groupe de travail DEFIP/GH pour valider la méthode de répartition des plans travaux
 - Présentation CAR/CME
 - Réunions techniques DEFIP/GH
 - Systèmes d'information :
 - Réunions techniques DEFIP/DPM/CME/DSI
- **Une validation définitive à l'aune du résultat comptable 2012 et de l'efficience contractualisée en 2013**



Annexe

Définitions





Définitions (1)

- **Comme l'Etat, et contrairement aux autres hôpitaux, l'AP-HP a une double comptabilité pour les investissements :**
 - En Autorisations d'Engagement (AE)
 - En Crédits de Paiement (CP)

- **AE : limite supérieure des dépenses pouvant être engagées**
 - AE nouvelles : autorisation d'engagement d'une opération ou d'une partie de celle-ci
 - ex : notification des AE pour un marché de maîtrise d'œuvre inclus dans une opération de travaux
 - AE reportées : AE non engagées l'année n (pas de bons de commandes réalisés) et « réinscrites » en n+1
 - AE basculées : AE engagées en n (bons de commandes faits) mais dont le paiement interviendra en n+1 : AE basculées en n+1

- **CP : limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement**





Définitions (2)

■ **Opérations individualisées concentrées (OIC) :**

Opérations gérées par le Siège (en lien avec les GH)

Opérations importantes (tant en coût qu'en « technicité » de réalisation) , le plus souvent des opérations de construction de bâtiments neufs, dont la gestion budgétaire et le suivi du chantier sont réalisés par les services du siège (DSFP et DMOAPT)

■ **Opérations individualisées déconcentrées :**

Opérations gérées et suivies par les GH:

- ❑ OIT (Opérations Identifiées Techniques) : opérations techniques, inscrites dans la politique technique définie par l'institution, dans les domaines de l'amiante, la sécurité incendie, la sécurité électrique, la mise aux normes des ascenseurs....
- ❑ OID (Opérations Identifiées Déconcentrées) : opérations de restructuration, rénovation, mise aux normes non techniques, en lien avec l'activité et la réglementation médicales

